



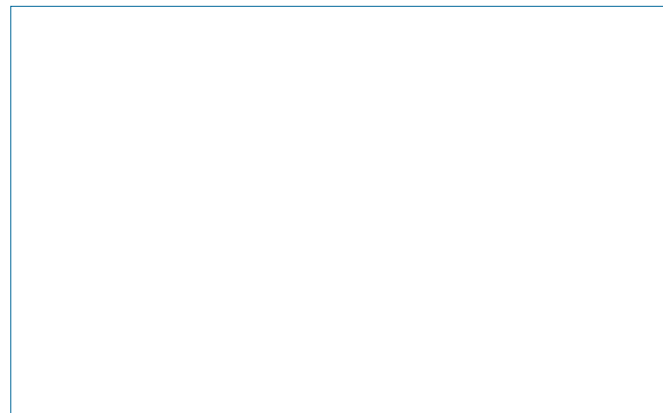
## Et n'oubliez pas aussi de...

*Signer un Procès Verbal de réception des travaux, point indispensable pour faire démarrer les garanties légales.*

*Selon l'article 1792-6 du Code Civil, la réception est « l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage réalisé avec ou sans réserve ».*

*Le PV de réception est donc un acte indispensable.*

Ce guide, non contractuel et non exhaustif, vous est offert par:



Ce guide, non contractuel et non exhaustif, est réalisé par :



En collaboration avec :



Avec le partenariat de :

**L'AUXILIAIRE DROME ARDECHE**

[www.auxiliaire.fr](http://www.auxiliaire.fr)



## CHOISIR SON ENTREPRISE :

### *Les bons réflexes*



***CERTAINS DEVIS SONT  
ANORMALEMENT BAS...***

***EVITEZ LES PIEGES!***



# AVANT TOUT PROJET, PENSEZ A VERIFIER :



# 1

## Les assurances de responsabilité civile et décennale

L'entrepreneur que vous allez choisir doit être en mesure de vous présenter ses attestations d'assurances :



- Responsabilité civile (visant à réparer les dommages causés à un tiers)
- Décennale (couvrant pour une durée de 10 ans après réception des travaux les dommages affectant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination)

*OBTENEZ CES ASSURANCES AVANT LA SIGNATURE DU DEVIS :*

**VOUS ÊTES COUVERT MÊME SI L'ENTREPRISE CHOISIE VENAIT A DISPARAITRE**

# 2

## La régularité des obligations fiscales et sociales

L'entrepreneur choisi doit être en mesure de vous présenter une attestation prouvant qu'il est à jour vis-à-vis de l'URSSAF et de l'administration fiscale.

Une entreprise ne respectant pas ces obligations (immatriculation, déclaration de salarié, paiement de cotisation sociale...) conduit à des prix bas et une concurrence déloyale.



*OBTENEZ CES ATTESTATIONS :*

**VOTRE RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE NE POURRA ÊTRE ENGAGEE EN CAS DE CONTRÔLE**

# 3

## Le contenu du devis

Un devis détaillé vous permet de vérifier que l'entreprise a bien compris ce que vous souhaitez et de valider ce qui est compris dans la prestation.

Vous devez faire attention aux travaux supplémentaires non précisés, pour cela le devis se doit de préciser :

- La désignation des produits, matériaux et équipement
- Le quantitatif
- Le prix
- Le descriptif précis des prestations



**DEVIS DETAILLE  
=  
PAS DE COÛT SUPPLEMENTAIRE**

# 4

## Le respect de la réglementation

Pour bien choisir, il faut comparer ce qui est comparable ! Pensez à prendre en compte certains indicateurs :

- Les normes
- Les caractéristiques techniques
- Le respect de l'environnement
- Gestion des déchets de chantier



*OBTENEZ CES INDICATIONS :*

**RESPECT DE LA REGLEMENTATION  
=  
PROFESSIONNALISME**

# 5

## Les références

L'entrepreneur choisi doit être en mesure de vous présenter son expérience professionnelle par le biais de :

- Référence de réalisation
- Qualification professionnelle
- Expérience professionnelle
- Certificat de capacité

*VERIFIEZ CES REFERENCES AVANT LA SIGNATURE DU DEVIS :*

**VOUS DISPOSEREZ D'ELEMENTS CONCRETS PERMETTANT D'EVALUER SES REALISATIONS**

# 6

## Privilégiez une entreprise de proximité

Un conseil de bon sens mais qui a du sens en cas de besoin !

Privilégiez une entreprise qui est dans votre secteur, l'entrepreneur sera davantage disponible et plus rapidement chez vous que si vous faites appel à des professionnels éloignés du chantier.

Si vous souhaitez une intervention de l'entreprise, le service après vente sera assuré.

**PROXIMITE = DISPONIBILITE**



**UNE FOIS CES ELEMENTS VALIDES, LANCEZ VOUS EN TOUTE TRANQUILITE !**